Quarante-troisième Année. — N° 62 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 3 MARS 1898.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

UNIONS POSTALES. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . Six mois . 26 fr. . . Un an. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à révocation d'ordre contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 MARS 1898

LA RÉFORME DU MARCHÉ

Au cours de cette semaine, jeudi probablement, s'ouvrira à la Chambre des députés la discussion du budget des recettes; parmi les amendements annoncés, un surtout promet de jeter une certaine émotion dans le monde de la Bourse ; celui présenté par M. Fleury-Ravarin, député du Rhône.

Cet amendement a pour objet de frapper d'un timbre spécial les bordereaux d'agents de change et de rendre obligatoires ces bordereaux pour toutes les opérations sur valeurs officiellement cotées ; on sait que la loi de finances de 1893 permet aux coulissiers de payer directement l'impôt de bourse, sans production de bordereau.

Outre l'augmentation de recettes qui en résulterait — et qui, d'après les statistiques, ne serait pas inférieure à un million de francs, — le vote de l'amendement Fleury-Ravarin aurait cet autre sérieux avantage de séparer nettement le parquet, c'est-à-dire les agents de change assermentés, d'avec la foule des coulissiers plus ou moins suspects qui, trop souvent, opèrent sur notre marché, à la façon de brigands, au coin d'un bois; ces coulissiers n'auraient désormais le droit de négocier que des valeurs non officiellement cotées.

Dans la *Revue économique* dont il est le directeur, M. Domergue énumérait récemment les grandes maisons de coulisse de Paris, en simple coup d'œil jeté sur cette liste suffit à démontrer que la coulisse est presque tout entière aux mains des juifs cosmopolites.

Le ministre des finances, qui, assure-t-on, a étudié de près cette importante question, est aujourd'hui absolument convaincu des dangers que cette situation fait courir à notre marché financier et paraît disposé à accepter l'amendement Fleury-Ravarin, pour prévenir les conséquences désastreuses que la continuation de cet état de choses pourrait avoir pour l'épargne nationale.

Si l'amendement du député du Rhône semble être inspiré par la patriotique préoccupation de l'avenir de notre marché, il n'en est pas de même du projet Trarieux-Boulanger que, l'autre jour, l'organe de M. Waldeck-Rousseau n'hésitait pas à qualifier de « danger national ».

L'article premier du décret du 7 octobre 1890, actuellement en vigueur, stipule :

« Nul ne peut être agent de change : 1° s'il n'est pas Français; 2° S'il n'a vingt-cinq ans accomplis; 3° s'il ne jouit de ses droits civils et politiques *et s'il n'a pas satisfait aux obligations de la Loi sur le recrutement.* »

Le paragraphe 2 de l'article 2 du projet Trarieux-Boulanger réédite les mêmes conditions, sauf celle relative aux obligations de la loi sur le recrutement. D'après ce projet, il suffirait donc aux étrangers d'obtenir une *naturalisation*, qui, trop souvent, est accordée sur la demande d'un homme politique influent.

Si le décret de 1890 exige que le candidat ait accompli son service militaire, c'est pour avoir une garantie de plus au point de vue national; qui donc oserait dire que cette garantie est superflue, de ceux qui connaissent le rôle que les capitaux — ce nerf de la guerre — peuvent jouer dans les luttes internationales que l'avenir nous réserve?

M. Trarieux qui vient de donner, au cours du procès Zola, des preuves non équivoques de son affection pour la finance internationale était, sans doute, tout désigné pour soutenir un pareil projet. De plus, partisan de la théorie du *laissez faire* et du *laissez passer*, il est compréhensible qu'il réclame la *liberté du courtage*, la *non limitation* des agents de change, en un mot la *liberté absolue du marché*; mais nous espérons que le Parlement ne se laissera pas séduire par la piperie des mots.

L'expérience du marché libre a été faite; elle a été désastreuse.

Le 27 juin 1793 la Convention dut fermer la Bourse de Paris, à la suite des abus criants et de la spéculation ruineuse nés de la liberté du courtage qu'avait proclamée la loi du 8 mai 1791.

Le 28 vendémiaire an IV, la Bourse fut réouverte et la fonction d'agent de change rétablie : mais en présence des scandales provoqués par la concurrence entre les coulissiers libres et les agents commissionnés, la réforme s'imposa à un tel point que le rapporteur de la loi de ventôse an IX s'exprimait en ces termes :

« ... Le crédit public et particulier est arrêté » dans son essor, contrarié dans ses développements, par la composition scandaleuse et » effrayante de cette masse d'agents de la Bourse » qui, à Paris, sont au nombre de six cents et plus; » qui, à Paris comme dans les départements, se » rendent arbitres des cours en vendant et achetant ce qu'ils n'ont pas, peut-être ce que personne n'a ; ce qu'ils savent ne pouvoir livrer, ce » qu'ils savent bien plus sûrement ne pouvoir » payer ; qui s'interposent entre le véritable vendeur et le véritable acheteur ; qui gênent, embarrassent, nuisent, étonnent les transactions » de toute espèce... Tout est livré à l'homme intrigant, avide et sans moyens effectifs qui risque » tout pour gagner, et fait banqueroute s'il s'est » mépris. »

Le projet Trarieux-Boulanger conçu dans le même esprit ne peut produire que les mêmes désastreux effets.

Les auteurs de ce projet veulent tout simplement exproprier les agents de change au profit des coulissiers.

Les coulissiers n'étant pour la plupart que des étrangers dont la naturalisation — système Trarieux — ne modifierait pas l'âme de mercenaires, nous estimons qu'un Parlement français ne peut abandonner à de telles gens le crédit et la fortune de la France.

G. TOURNIER.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Paris, 1er mars. — On a distribué, aujourd'hui, au Sénat, une proposition de résolution de M. Marcel Barthe qui demande, après un long exposé des motifs, qu'on nomme une commission pour dire à quels syndicats est applicable l'article 9 de la loi de 1884, sur les syndicats professionnels.

Cet article dissout les syndicats qui commettent un délit grave.

M. Marcel Barthe recommande au pouvoir exécutif la dissolution des syndicats collectivistes qui conspirent contre la propriété.

Dans les documents qu'il cite figure un jugement du Tribunal correctionnel de Lille qui a dissous, en 1892, le Syndicat des patrons chrétiens de l'industrie du fil, établi à Mouvaux (Nord).

L'APAISEMENT EN EUROPE

Le *Figaro* constate que l'apaisement qui s'est produit dans les esprits en France, coïncide heureusement avec une sorte d'accalmie générale dans les relations de tous les Etats importants.

D'abord, une guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis devient de jour en jour moins probable.

En ce qui regarde la Grèce, l'attentat dont le roi Georges a été victime consolide évidemment non seulement la monarchie mais la dynastie. En Serbie et surtout en Bulgarie les concessions faites par le Sultan sur le terrain religieux, et la décoration envoyée récemment par Abdul-Hamid au roi Milan prouvent que tout danger de complication a disparu.

D'autre part, les difficultés pendantes entre la France et l'Angleterre sont déjà écartées, grâce à la prudente souplesse de M. Hanotaux et à la fermeté loyale de lord Salisbury.

Il n'est pas jusqu'aux Etats de la Triple Alliance dont la politique ne soit aujourd'hui très résolument pacifique.

Quant à la Russie et à la France, il est évident que leur politique connexe ne tend qu'à consolider la paix.

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI DE GRÈCE

Paris, 1er mars. — Le ministre de Grèce a rendu visite hier au ministre des affaires étrangères pour le remercier de la sympathie qu'il a manifestée au nom du gouvernement de la République à l'occasion du récent attentat contre le roi Georges et d'avoir assisté en personne au *Te Deum* célébré à l'église grecque.

Saint-Pétersbourg, 1er mars. — Les *Novosti* constatent, avec toute la presse, que l'insuccès de l'attentat dirigé contre le roi Georges a sauvé la Grèce des plus dangereuses éventualités. Ils voient dans ce criminel événement la preuve convaincante que les puissances européennes doivent absolument se hâter de pacifier les éléments helléniques en Orient, en donnant, d'un commun accord, une prompte solution à la question crétoise par la nomination du prince Georges de Grèce au gouvernement général de la Crète. Les *Novosti* estiment que tout nouvel atermoiement aurait les pires conséquences pour la paix en Orient.

Londres, 1er mars. — Le *Daily News*, commentant l'attentat dont le roi de Grèce a été l'objet, dit :

« Il reste à savoir si le complot revêt un caractère anarchiste ou antidynastique; peut-être est-il à la fois l'un et l'autre.

« Les attaques violentes dont le roi et la famille royale ont été l'objet dans certains journaux d'Athènes pourraient bien avoir préparé le terrain pour la formation de sociétés secrètes, ayant des tendances anarchistes ou tout au moins révolutionnaires. »

L'arrestation d'un complice

Athènes, 1er mars. — On vient d'arrêter un complice de Karditzi. C'est un ouvrier macédonien, Georgi Kiriakou. Au cours d'une perquisition opérée au domicile de Karditzi, la police découvrit une photographie de ce dernier avec un de ses amis.

Des recherches minutieuses furent faites pour retrouver cet individu. Ces recherches amenèrent son arrestation.

Kiriakou est âgé de vingt-quatre ans, il a avoué sa complicité dans la tentative d'assassinat contre le roi. C'est au cours de la campagne de Crète que Karditzi et Kiriakou se sont connus; à leur retour à Athènes leurs relations devinrent plus étroites et c'est ensemble qu'ils complotèrent l'assassinat du roi.

Athènes, 1er mars. — C'est au cours d'une confrontation avec Karditzi que Kiriakou a avoué. Nature faible et timorée, d'un caractère taciturne, il était comme hypnotisé par Karditzi qui lui représentait leur action comme de nature à les rendre glorieux l'un et l'autre.

La police se trouve sur la trace du reste de la bande. Quelques journaux ayant blâmé l'absence de M. Delyannis au *Te Deum* de dimanche, l'ancien président du Conseil a fait répondre qu'il n'y avait pas été invité.

Les adresses arrivent par centaines ; l'impératrice douairière de Russie, la princesse de Galles, la reine de Danemarck ont adressé au roi, leur parent, des télégrammes de félicitations et de sympathie.

Athènes, 1er mars. — La police paraît avoir à peu près reconstitué l'emploi du temps de Karditzi. Dans la nuit de samedi, après l'attentat, Karditzi se rendit chez une amie à qui il raconta son crime ; celle-ci fit secrètement prévenir la police.

Dans la nuit, la maison fut cernée par la gendarmerie; le matin, voyant l'impossibilité de fuir, Karditzi se livra lui-même, et se laissa conduire en prison sans résistance.

La nouvelle de l'arrestation de Kiriakou a causé une satisfaction générale.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Conseil supérieur de guerre

Le général Billot a fait signer un décret portant de dix à douze le nombre des membres du conseil supérieur de guerre.

Sont nommés membres de ce conseil : les généraux Mercier, commandant le 4e corps d'armée, en remplacement du général Billot; Giovaninelli, commandant le 3e corps, en remplacement du général Cailliot, passé au cadre de réserve; Brugère, commandant le 2e corps; Zurlinden, gouverneur de Paris (nouvelle création).

Le commandement du 3e corps

Le général de division Langlois, commandant la 4e division d'infanterie, à Remiremont, est appelé au commandement du 3e corps, à Rouen, en remplacement du général Giovaninelli, nommé membre du conseil supérieur de la guerre et chargé de missions spéciales.

Nomination de divisionnaires

Sont nommés généraux de division : le général Hartschmidt, commandant la 79e brigade d'infanterie; Michaud commandant la 28e brigade d'infanterie; Marchand, commandant de gendarmerie; Treymuller, commandant la 2e brigade de cuirassiers.

Les affaires du Niger

Le conseil s'est ensuite occupé des affaires courantes.

M. Hanotaux répondra au début de la séance de la Chambre à la question de M. le prince d'Arenberg, sur les affaires du Niger.

Le Conseil supérieur de la Guerre

On a vu que quatre nominations viennent d'être faites au Conseil supérieur de la Guerre, celles des généraux Mercier, Zurlinden, Giovaninelli et Brugère.

Le général Billot, remplacé comme membre nommé, en reste membre de droit et président comme ministre de la guerre.

Le conseil supérieur de la guerre organisé par décret du 12 mai 1888 comportait douze membres, lorsqu'en 1893 le général Loizillon, ministre de la guerre, en réduisit le nombre à dix au maximum ; la modification du général Billot n'est donc qu'un retour au décret organique de 1888 en ce qui concerne ce point spécial.

Le conseil se compose donc actuellement du général Billot, ministre de la guerre, membre de droit et président; du général Jamont, généralissime, vice-président; du général de Boisdeffre, chef d'état-major général, membre de droit; des généraux Saussier, de Negrier, Hervé, Coiffé, de France, Mercier, Zurlinden, Giovaninelli et Brugère.

NOUVEAU TRUC SOCIALISTE

L'agitation socialiste est de date très récente en Hongrie. Mais ceux qui la dirigent sont du premier coup arrivés, dans l'invention des « trucs » destinés à la soutenir parmi les populations, à un degré d'ingéniosité capable de rendre jaloux les meneurs de notre pays, très forts cependant en la matière.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance adressée de Budapest au *Journal des Débats* au sujet du mouvement agraire :

« Il a été officiellement constaté que des députations de paysans ont été amenées à Budapest, que des « Messieurs » les ont attendues à la gare et qu'on les a présentées à des personnages qu'on leur a dit être des ministres et qui leur ont fait les promesses les plus alléchantes quant à l'imminence du partage des terres. Bien plus, une de ces députations, venant du comitat de Borsod, a été, à la gare même, introduite dans un élégant salon et reçue par... le roi en personne, et ce prétendu monarque a fait à ses humbles sujets l'accueil le plus cordial; après quoi le pseudo-roi a fait servir à la députation un opulent dîner et, tout en affirmant ne pouvoir rien faire quant à présent pour son peuple fidèle parce que son gouvernement s'y oppose, il leur a promis que, si les ministres osaient agir à l'encontre des vœux du peuple, il saura les en empêcher.

L'IMPORTANCE INTERNATIONALE

de l'affaire Dreyfus

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

« Rome, 24 février.

» La condamnation de M. Zola est un grand fait international. Tous les Gibelins, c'est-à-dire libéraux, quirinalistes, germanophiles, anti-français, maçons, ont célébré à l'envi « l'héroïsme » de l'auteur de *Nome* et de *Lourdes*, comme tous les Guelfes, c'est-à-dire pontificaux et catholiques, ont défendu l'intérêt français. Cette attitude des Italiens, calquée sur la conduite des Allemands et des Anglais, a une signification caractérisée. Une fois de plus, on a pu remarquer l'indestructible solidarité entre l'intérêt français et l'intérêt catholique. A Rome, plus qu'ailleurs, l'homme politique rencontre cet élément parallélisme, ce lien millénaire.

» Quant, revenant de Rome, M. Brunetière, l'éminent académicien, a célébré cette alliance immuable, il a suivi tous les hommes d'Etat et tous les vrais intellectuels, qui ont su découvrir, dans cette loi, un véhicule de l'action et de l'influence françaises dans le monde.

» Aussi bien, la campagne Dreyfus avait été saluée, dès le principe, comme une occasion merveilleuse pour les interventions contre « l'esprit nouveau », et la renaissance de la France en Europe. L'Italie quirinaliste, l'Angleterre et la Triple Alliance avaient essayé, on ne l'ignore pas, d'arrêter, à Rome même, le ralliement, car le ralliement, marquant le triomphe de l'unité politique, devenait une garantie d'une bonne politique étrangère française. Léon XIII a été inflexible contre ces essais d'étranglement. Longtemps, nos adversaires comptaient sur l'aveuglement ou l'insuffisance des républicains français, qui, ne comprenant pas la vertu internationale du ralliement, ou en craignant la répercussion sur le gouvernement intérieur, tiendraient en échec les instructions romaines.

» Mais, quand la conduite relativement sagace du cabinet Méline et la proclamation de l'alliance franco-russe eurent ces fois espoirs, quand la rupture de la concentration républicaine et le triomphe des idées de modération eurent assuré les progrès du ralliement, nos jaloux et nos rivaux ont pris peur. La France reprenait à vue d'œil « l'audience du monde », comme disait Renan dans une circonstance célèbre. L'atmosphère s'élevait partout en notre faveur. Le prestige de la France s'établissait en tous lieux et établissait notre influence. Ce qu'on redoutait pardessus tout, c'étaient des élections assurant au gouvernement une majorité homogène et la stabilité, par la jonction des conservateurs, des ralliés et des républicains non sectaires. Car, de telles élections, non seulement posaient l'alliance franco-russe sur le granit, mais elles augmentaient encore, du coup, la puissance d'attraction et d'expansion des idées françaises.

» Or, l'anarchie produite, pendant de longues semaines, par la campagne Dreyfus, faisait instantanément renaître, refleurir d'impertinents espoirs. On répétait à l'envi les vieux clichés : dissolution morale de la France, incapacité politique, folie des esprits, irrémédiable dispersion des âmes. La guerre à l'armée, l'humiliation de l'état-major, les tempêtes des partis, l'inertie du gouvernement, tout faisait croire que notre pays était incapable de tenir son ancien rang dans le monde. C'est pourquoi, les Gibelins, associés aux Allemands, aux Anglais, ont tous soufflé sur le feu. Ils ont joui de nos « convulsions » et de nos « scandales ». Tous les faits favorables à M. Dreyfus, à M. Zola et au syndicat, étaient notés, commentés; tous les faits contraires étaient presque systématiquement passés sous silence. C'était plus qu'une alliance avec les juifs et les « intellectuels », c'était la complicité universelle et bruyante.

» Aussi bien, au Vatican et dans le monde guelfe, les anxiétés étaient profondes. Ce qui, pour eux, se jouait dans une partie suprême, ce n'était pas seulement le développement de « l'esprit nouveau », c'était encore et par dessus tout, la considération, la place de la France dans le monde.

» Ce qui s'était péniblement fait depuis deux ans dans l'opinion publique semble détruit. Il faudra de longs efforts et, dans tous les cas, de bonnes élections, pour effacer ces ruines et reconstruire, au dehors, notre fortune. On a été surpris de la longanimité du gouvernement, car dès le début, on avait prévu les fâcheuses conséquences morales et européennes de cette sauvage campagne. Tout ce qui est français est international, en vertu de la connexité fatidique des intérêts français et catholiques. De là, la curiosité et la complicité ardente de tous les partis européens. Pendant que l'Europe assiste avec assez de calme aux scandales autrichiens, anglais ou allemands, elle dramatise toutes les grandes questions françaises. Nos adversaires connaissent mieux notre position dans le monde que la plupart des Français.

» Pour les mêmes raisons supérieures, la troisième République Kulturkampfiste avait eu tous les concours de nos ennemis, Allemands, Italiens, Gibelins, Anglais, juifs, maçons, athées, tous tressaient des couronnes aux auteurs de l'article sept, soit parce que la guerre religieuse équivalait à un Sedan moral, soit qu'elle amenât l'émiettement graduel de notre protectorat, cette égide orientale de notre influence. Depuis que la République, dans ses parties hautes, essaie timidement d'orienter le pays vers la pacification, cette tendresse a disparu. Là est l'explication de l'acharnement de nos adversaires en faveur de MM. Dreyfus et Zola, car ils espéraient que la révision du procès replongerait notre pays dans l'anarchie et la renaissance du vieil esprit républicain sectaire. On n'a pas assez noté le concert avec lequel tous nos rivaux ont protesté contre la « réaction cléricale » et la « dictature militaire. » « Jésuitisme, » « cléricalisme, » « ancien régime, » tout le vieil arsenal a été mis à contribution, tandis que nos Gibelins ont insulté M. Judet, du *Petit Journal*, qui, dès le commencement, avait courageusement, avec une patriotique intuition, insisté sur les périls de cet lamentable épisode.

» Il faut en finir : c'est le cri de tous les francophiles et de tous les Guelfes. Il faut réviser, c'est le désir passionné de tous les Gibelins du monde entier. Faisons vite et bien, l'Europe nous contemple. Et hélas ! elle ne voit que Paris, elle ne connaît que Paris; elle ne tient pas compte du bon sens, de l'esprit de conduite, de travail et d'économie du peuple. Les « intellectuels » et les sectaires nous font passer pour des Grecs, des décadents, des fous et d'incurables révolutionnaires.

» Si la France veut guérir ces plaies, remonter vers la lumière, la force et la considération, il importe, après de longues fautes, d'imposer le silence, la paix, la bonne tenue devant l'Europe. Il résulte, avec la dernière évidence, de tout cet ensemble de faits que la fin de la guerre religieuse, la reprise de l'antique et millénaire collaboration de la France et du catholicisme sont une impérieuse nécessité pour nous, si nous voulons tenir notre emploi historique dans le monde. » TIBER. »

LE CONGRÈS DE LA MEUNERIE

Paris, 1er mars. — Le congrès des meuniers français a tenu ce matin sa troisième séance sous la présidence de M. Vincienne, délégué de Vitry-le-François.

M. Lagnier, membre du conseil supérieur de l'agriculture, se trouvait sur l'estrade.

Dérogeant à son ordre du jour, l'assemblée a examiné la question des débouchés pour les farines, de l'établissement des prix selon les qualités. « La meunerie pourrait-elle avoir une cote officielle impressionnable ? Sur quelles bases cette cote pourrait-elle être établie ? »

M. Moulins, de Marseille, au nom de la meunerie des ports de mer, qui seule exporte les farines françaises, a exposé la situation difficile des meuniers exportateurs et s'est prononcé pour l'admission temporaire du maïs.

Un délégué du Nord, M. Gillard, se plaint de la concurrence faite par la Belgique aux meuniers de sa région, au moyen de l'introduction de pains de Belgique dans nos villages bordant la frontière. Il estime à 500,000 kil. par jour la quantité de farine belge consommée en France au détriment de la production nationale.

Plusieurs congressistes des départements du centre combattent le régime actuel de l'admission temporaire.

Sur un autre point, à part une dizaine de départements, tous les délégués sont unanimes pour déclarer que les seuls moyens pour empêcher les cours d'être sacrifiés, c'est d'avoir une cote impersonnelle qui n'exposerait pas la meunerie à être à la merci d'un établissement.

En terminant la séance, le Congrès a formulé le vœu que le quintal soit adopté comme unité du poids et de réglage pour tous les produits, soit pour l'achat des matières premières, soit pour la vente des produits fabriqués. La séance est levée à onze heures 3/4.

Dans la séance de cette après-midi, le Congrès s'occupera de la question des achats de blé. A une heure se réunira la commission élue hier à l'effet de proposer les moyens de supprimer le marché de Paris.

Paris, 1er mars. — Les membres des divers groupes de la Bourse de Commerce, très émus à la suite du vote du Congrès de la meunerie tendant à la suppression du marché de Paris, vont demander à être entendus par le Congrès au sujet de cette résolution, contre laquelle ils ont rédigé une protestation qui a déjà recueilli un grand nombre de signatures.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est présidée par M. Chambeyron, de Lyon.

Le président donne lecture du procès-verbal adopté par la commission hier.

Une commission propose de former, le plus tôt possible, dans les départements ou régions, au choix des intéressés, des groupements syndicaux, composés exclusivement de meuniers et de former dans un délai maximum de cinq mois un syndicat général auquel s'affilieront les syndicats départementaux ou régionaux.

Le conseil de la direction de la meunerie française est chargé d'étudier un projet d'organisation du syndicat général, et de convoquer, aussitôt cette étude, les présidents des syndicats départementaux, pour constituer le Syndicat général de la meunerie française.

L'assemblée adopte ensuite, à l'unanimité, la proposition de M. Dron.

Le congrès autorise la commission, dans le cas où la suppression totale du marché de Paris tel qu'il existe ne pourrait être obtenue, à étudier ou proposer subsidiairement une réglementation sévère du dit marché.

Le banquet

Paris, 1er mars. — Ce soir a eu lieu, au Grand-Hôtel, le banquet de la meunerie. A la table d'honneur ont pris place MM. Colson-Blanche, président de l'Association de la Meunerie française, Viger, ancien ministre de l'agriculture, Sagnier et Ménard, membres du Conseil supérieur de l'Agriculture, les présidents des syndicats de province, etc.

Au dessert, M. Colson Blanche a lu des lettres de M. Méline et Boucher, s'excusant de ne pouvoir assister au banquet ; il a porté la santé du Président de la République et bu aux succès de la meunerie. M. Viger et plusieurs délégués ont également porté des toasts.

A l'issue du banquet, remise a été faite, à M. Colson Blanche, des insignes, en brillants, de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été décernée à l'occasion de l'exposition de Bruxelles.

NOMINATION DE GÉNÉRAUX

Paris, 1er mars. — Sont promus au grade de généraux de brigade, les colonels :

Lesnels, du troisième hussards, commandant par intérim la cinquième brigade de cuirassiers; de la Fée (artillerie), adjoint au commandant en chef, préfet du premier arrondissement maritime, gouverneur désigné de la place de Cherbourg.

Parizot, commandant le 136e d'infanterie ; Gaillard de St-Germain, du 12e chasseurs, commandant par intérim les troupes d'infanterie non embrigadées de la division d'Oran ; Monnot, commandant le 112e d'infanterie; d'Armagnac, commandant le 135e d'infanterie ; Herson, commandant le 144e d'infanterie;

De Lestapis, commandant le 57e d'infanterie; Oudart, chef d'état-major du 13e corps d'armée; Durand, chef de la 5e légion de gendarmerie; Perboyre (génie), chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris; de Lacroix, chef d'état-major du 12e corps.

Paris, 1er mars. — Le général de brigade Monnot, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 11e brigade d'infanterie et des subdivisions de Privas et de Pont-St-Esprit; le général de brigade de la Fée, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions d'adjoint au commandant en chef du préfet du premier arrondissement maritime à Cherbourg; le général de brigade Gaillard, nouvellement promu, est maintenu dans le commandement des troupes d'infanterie non embrigadées de la division d'Oran.

Le général de brigade Perboyre est maintenu dans ses fonctions d'état-major du gouvernement militaire de Paris ; M. le colonel du génie Mattiac, directeur du génie à Alger, est nommé commandant supérieur de la défense des places fortes du groupe de Reims en remplacement du général Lefort.

Le général de division Hartschmidt, nouvellement promu est nommé au commandement de la 18e division d'infanterie à Angers.

Le général de division de Gannay est nommé au commandement de la division d'Oran, à Oran.

Le général de division Treymutier, nouvellement promu, est nommé inspecteur général du premier arrondissement d'inspection permanente de cavalerie à Compiègne ; le général de division Mourlan, nouvellement promu, est maintenu président du comité technique de la gendarmerie.

Le général de brigade O. de la Nouvelle, commandant a 83e brigade d'infanterie, est nommé au commandement de la 16e brigade au Mans.

Le général de brigade Parizot, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 83e brigade d'infanterie à Nancy; le général de brigade Soyer disponible est nommé au commandement de la 79e brigade d'infanterie, à Chalons-sur-Marne.

Le général de brigade Rivière, chef d'état-major du 7e corps, est nommé au commandement de la 3e brigade d'infanterie à Arras; le général de brigade de Lacroix, nouvellement promu, est maintenu provisoirement dans ses fonctions à l'état-major du 12e corps.

Le général de brigade Lesnel, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 5e brigade de cuirassiers; le colonel de Chalandard, commandant le 2e hussards, est nommé commandant par intérim de la 2e brigade de cuirassiers.

Le nouveau patriarche de l'Orient

Le gouvernement français a été appelé à intervenir dans l'élection du successeur de S. B. Mgr Grégoire Youssef Ier au patriarcat d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient. Cette élection, très importante, car il n'existe pas, dans le monde entier, de pouvoir spirituel plus étendu que celui du nouveau patriarche, après celui du Pape, vient d'avoir lieu au couvent de Sarba, dans le mont Liban. Elle constitue pour la France une réelle victoire diplomatique, qui affirmera le protectorat séculaire de la fille aînée de l'Eglise sur l'Orient chrétien. C'est en effet un véritable ami de notre pays que le synode des évêques grecs catholiques a élevé à la dignité patriarcale dans la personne de Mgr Géraigiry, évêque de Panéas.

Mgr Géraigiry connaît la France et il l'aime :

Il a appris à la connaître pendant les quatre années qu'il y a passées, étant déjà prêtre, au Grand-Séminaire de Blois. Il a prouvé qu'il l'aimait, en multipliant les écoles françaises dans son diocèse d'origine, sur la terre de Zahlé, en Syrie, au pied du Liban, et plus tard dans le diocèse de Panéas.

Avant d'être appelé à l'épiscopat, il était allé porter l'évangile en Arabie. Les frais de sa mission furent payés sur la cassette privée de Napoléon III.

Il n'avait guère plus de cinquante ans lorsqu'il fut promu, en 1885, à l'évêché de Panéas (Césarée de Philippe). Le patriarche annonça dans les termes suivants cette promotion :

« Nos regards se sont tournés vers la personne de notre cher fils, l'abbé Geraigiry, prêtre du diocèse de Fourzoul et Zahlé. Nous avons trouvé en lui toutes les qualités requises : piété,

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

Cyvoct à Lyon. — Cyvoct et les socialistes lyonnais. — La situation de sa famille. — Ses projets — Il veut être amnistié.

Lyon, 2 mars. — Cyvoct est arrivé, ce matin, à six heures, accompagné de son père qui était allé l'attendre à Marseille.

Sur le quai de la gare de Perrache attendaient la veuve de son frère Charles et quelques amis. Cyvoct et ses parents sont aussitôt montés dans une voiture et se sont fait conduire 7, place Saint-Pothin, où l'ancien condamné va passer les quelques jours qu'il se propose de demeurer à Lyon.

Interrogé sur ses projets, Cyvoct a répondu : « Je ne puis les faire connaître, d'abord parce que moi-même je ne sais à quoi je me déciderai, et puis pour plusieurs raisons d'ordre privé ; j'avais des projets bien arrêtés en arrivant à Marseille, mais la nouvelle de la mort de mon frère Charles les a entièrement bouleversés. J'avais l'intention de me rendre à Paris dans les huit jours ; or, je ne puis le faire ; ma belle-sœur se trouvant seule, ne peut prendre la suite des affaires de son mari. Je ne puis donc partir en ce moment, il me faudra également prendre connaissance de la correspondance de M. Boulet, le secrétaire du comité qui s'est formé pour soutenir ma candidature dans la deuxième circonscription du treizième arrondissement. »

— Mais êtes-vous éligible ?

— Non, la grâce ne m'a pas rendu mes droits civiques; ce n'est du reste pas dans l'intention d'être élu et de siéger, que je me présenterai, mais seulement afin de pouvoir provoquer, en réunissant un certain nombre de voix sur mon nom, une interpellation en faveur de mon amnistie. Etre amnistié est mon plus grand désir. Peut-être le gouvernement pourrait-il le faire en m'accordant le bénéfice de la loi de janvier 1895, amnistiant les condamnés pour crimes politiques, bénéfice auquel le ministère d'alors, à qui appartenait la libre désignation des amnisties, n'avait pas voulu me faire participer.

— Et sous quelle étiquette vous présenterez-vous ? comme socialiste ?

— Ma conception de la société est assez voisine de celle des collectivistes. Je ne suis pourtant pas absolument dans les idées de M. Guesde, dont la théorie est par trop militaire. Je veux plus de liberté pour l'individu.

Aucun incident à la gare ni ailleurs. En annonçant l'arrivée de Cyvoct, le *Peuple*, l'organe socialiste de Lyon, ajoutait : « Aucune manifestation n'aura lieu, étant donné le deuil tout récent qui vient de le frapper. Nous irons néanmoins saluer à la gare cette victime de la réaction bourgeoise ». On sait en effet que Cyvoct a perdu son frère récemment.

L'*Intransigeant* publie la lettre suivante que Cyvoct a adressée à M. Rochefort :

Marseille, 28 février 1898.

« Cher citoyen Rochefort,

« Il y a quatorze ans, au lendemain de la condamnation qui devait faire tomber ma tête, vous prîtes ma défense, et ma tête ne tomba pas.

« Depuis, vous avez continué de plaider ma cause, à laquelle la presse presque tout entière a fini par s'intéresser. Et voilà que je revois la France, que je revois mon père.

« Une joie profonde déborde de mon cœur.

« Je voudrais, cher citoyen Rochefort, pouvoir vous témoigner dignement ma reconnaissance, à vous et à tous ceux qui, avec vous, ont contribué à me donner ce grand bonheur.

» Mais c'est en vain que je cherche des mots pour le faire, et, dans mon impuissance à vous exprimer ce que je ressens, j'en suis réduit à vous dire : Cher citoyen Rochefort, mes chers amis, je vous remercie de tout mon cœur.

» En me souvenant de votre généreuse sympathie, quand tant d'autres me calomniaient, quand j'étais accablé par le malheur, vous m'avez appris qu'il y a dans tous les partis des hommes qui méritent qu'on les aime et je vous ai vous là-bas, à vous aussi d'ailleurs qu'à MM. Millerand, Clovis Hugues, Albert Petrot, Paul de Cassagnac, Drumont, Sébastien Faure, Henry Maret, Rane, et à d'autres encore, et je vous conserverai, à tous et malgré tout, une affection impérissable.

» Votre bien dévoué, » Antoine-Marie CYVOCT. »

La « Champagne »

Le Havre, 2 mars. — Un groupe de camarades appartenant à la Compagnie transatlantique a adressé au troisième lieutenant Unsworth de la *Champagne* une lettre de félicitations pour sa belle conduite à la suite de l'accident survenu à bord.

Déjà il y a trois ans, cet officier suivait l'équipage d'un bateau allemand.

Il était à cette époque à bord de la *Bourgogne*. Il est titulaire de plusieurs médailles de sauvetage et a de brillants états de service.

Un double suicide à Vierzon

Vierzon, 2 mars. — Un double suicide a mis en émoi le quartier de l'avenue de la Gare, à Vierzon. Les voisins n'ayant pas aperçu les époux Macé, âgés, l'un de quarante-cinq ans, et l'autre de trente-neuf ans, enfoncèrent leur porte.

On trouva l'homme et la femme étendus sur un lit et ne donnant plus signe de vie. Une lettre expliquait que, las de vivre malheureux et malades, ils s'étaient donné la mort.

Les explications de Vacher
Le récit de ses internements. — Ses malaises

Lyon, 2 mars. — Vacher occupe maintenant ses loisirs à écrire ses mémoires. Il explique son état d'âme, les raisons qui l'ont poussé à commettre ses crimes ; assez maladroitement, car il raisonne beaucoup trop pour un dément, il tâche de démontrer qu'il est fou et conclut en demandant à être traité comme un malade.

Quand il parle de ses internements successifs dans des maisons de santé, il se plaint d'avoir été renvoyé alors qu'il était imparfaitement guéri. Les médecins, suivant lui, ont eu grand tort de lui donner la clef des champs. Il s'étend longuement sur les « malaises » qu'il éprouvait autrefois, lors de ses pérégrinations au soleil et à la pluie. Ces malaises le rendaient fou et paralysaient sa volonté. Il dit que depuis sa détention, grâce aux soins qu'il a reçus, il va mieux et ne souffre que rarement. Les médecins experts espèrent pouvoir sous peu déposer leurs conclusions.

A la Chambre des Communes. — Suite de la discussion sur l'ordre du jour Ashmead Bartlett. — Le vote de l'ordre du jour.

Londres, 2 mars. — M. Curzon dit que l'indépendance chinoise est la base de la politique anglaise, quoique certaines circonstances puissent forcer l'Angleterre à s'écarter de cette politique.

La Chine s'étant engagée envers l'Angleterre à ne s'adresser pour l'emprunt à aucune autre puissance, s'est adressée à des banques. L'emprunt, qui vient d'être conclu, ne fait courir aucun risque financier à l'Angleterre et prouve l'habileté de la diplomatie anglaise et l'amitié de la Chine pour cette puissance.

En un mot, dans toutes les transactions récentes, l'Angleterre s'est attachée à sauvegarder les droits qui découlent du traité de Tien Tsin et à maintenir l'indépendance et l'intégrité de la Chine.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour Ashmead Bartlett, qui est voté sans scrutin.

La campagne contre les Derviches

Londres, 2 mars. — On mande de Wady Halfa aux journaux que les Derviches prononcent leur mouvement offensif.

Mahmoud, commandant en chef de l'armée des Derviches, s'est avancé à proximité et au nord de Shendi avec un fort contingent de troupes.

Maxwell-Bey part ce soir pour Berber où il prendra le commandement de la brigade soudanaise de l'armée égyptienne.

La politique de lord Salisbury

Les signatures échangées hier et réglant l'emprunt chinois inspirent aux journaux des réflexions moins pessimistes sur la politique de lord